

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**623<sup>e</sup> assemblée**  
**Version officielle**

**29 novembre 2022**

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Collège de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 29 novembre 2022, à compter de 18 h 30 en présentiel.

Membres présents : Mesdames Lisha Ao, Ndiello Aw Badji, Francine Bélair, Véronique Boisvert (arrivée à 18 h 37), Lucie Chiasson, Alexandra Claveau (à distance, arrivée à 19 h 03), Laurence Demers, Julie Lapointe, Suzie Vranderick et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Émile Laferrière, Jean-Claude Lecompte, Marc Rémillard et Vincent Veilleux

Membres absents : Mesdames Christine Dufour et Chantal Lachance

Invités : Mesdames Marie Barrette, Marie-Claude Larrivée (à distance), Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Sylvain Legoux, Guillaume Paul-Limoges, Benoit Sauvé et Éric Tessier

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président. Il souligne également l'anniversaire du directeur général M. Rémillard.

M. Besner tient à souligner la potentielle dernière participation de Mme Lisha Ao en raison de la fin de son mandat à titre d'administratrice. Il la remercie pour sa grande implication depuis les dernières années. Il rappelle qu'elle peut poursuivre son engagement jusqu'à la nomination de son remplaçant.

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Francine Bélair  
et appuyé par M. Émile Laferrière

A-623.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE  
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la 621<sup>e</sup> assemblée régulière et de la 622<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance

**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD**  
**Conseil d'administration**

A-623 page 2

- 4.1. MES Lettre de la sous-ministre adjointe à la performance, au financement, aux interventions régionales et au soutien à la gestion Nathalie Parenteau – Autorisation d'emprunt pour l'agrandissement de la résidence étudiante
- 4.2. MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Autorisation d'offrir le programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1)
- 4.3. MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Autorisation du financement pour le projet Redondance du lien RISQ
5. Dépôt du procès-verbal de la 951<sup>e</sup> réunion ordinaire du comité exécutif
6. Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> réunion régulière de la commission des études
7. Présentation du bilan sommaire du Plan stratégique 2020-2022
8. Plan stratégique 2023-2028
  - 8.1. Exercice de réflexion stratégique : FFOM et enjeux stratégiques
  - 8.2. Exercice de réflexion stratégique : Mission
9. Adoption du Rapport annuel 2021-2022
10. Sanction des études AEC et DEC
11. Adoption de la Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante
12. Autorisation de la hausse des droits de toute autre nature exigibles des étudiants
13. Renouvellement du mandat du membre représentant des diplômés secteur préuniversitaire
14. Points d'information
  - 14.1. du président
  - 14.2. de la Direction générale
    - 14.2.1. Suivis divers
    - 14.2.2. Plan stratégique 2022-2025 – AECV
    - 14.2.3. Revue de presse
  - 14.3. de la Direction des études
15. Date et heure de la prochaine assemblée : 7 février 2023 à 18 h 30
16. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Adoption des procès-verbaux de la 621<sup>e</sup> assemblée régulière et de la 622<sup>e</sup> assemblée extraordinaire

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
et appuyé par M. Vincent Veilleux

A-623.2.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 621<sup>e</sup> ASSEMBLÉE régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc  
et appuyé par Mme Ndiiallo Aw Badji

A-623.2.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 622<sup>e</sup> ASSEMBLÉE extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Affaires découlant des procès-verbaux

M. Rémillard précise que les directeurs seront à distance et se joindront après les exercices liés au Plan stratégique 2023-2028 prévus au point 8 de l'ordre du jour.

Ref.CA620.18

En suivi de l'octroi du contrat pour la construction de la phase 2 de la résidence étudiante, M. Rémillard informe les membres que la fondation est coulée et que le permis de construction devrait arriver très prochainement.

Ref.CA621.14

En suivi de la nomination du directeur adjoint aux études, M. Martin Nantel-Valiquette, M. Rémillard informe les membres que ce dernier est entré en fonction, mais cumule encore certaines tâches liées à l'enseignement jusqu'à la fin de session d'automne.

4 Correspondance

4.1 MES Lettre de la sous-ministre adjointe à la performance, au financement, aux interventions régionales et au soutien à la gestion Nathalie Parenteau – Autorisation d'emprunt pour l'agrandissement de la résidence étudiante

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.2 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Autorisation d'offrir le programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1)

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Le programme sera déployé dès l'automne 2023 au sein de notre cégep.

5 Dépôt du procès-verbal de la 951e réunion ordinaire du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

6 Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> réunion régulière de la commission des études du 12 octobre 2022

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

7 Présentation du bilan sommaire du Plan stratégique 2020-2022

Le Plan stratégique 2020-2022 est venu à échéance en juin dernier. Dans l'ensemble, le Cégep de Valleyfield juge que ce plan a été généralement efficace et les résultats observés sont satisfaisants à plusieurs égards. Certes, le contexte sanitaire de la COVID-19 a complexifié et retardé certains livrables, mais a aussi exigé que l'ensemble des équipes du Cégep fasse preuve d'une grande agilité afin d'atteindre les objectifs visés.

Quant à la mise en œuvre du plan, les moyens/actions prévus dans les plans de travail institutionnels ont assurément été bénéfiques puisque la majorité des livrables

ont été atteints. Un tableau de bord, sous forme de PowerPoint, regroupe également les indicateurs de performance stratégique, les cibles correspondantes et les résultats obtenus. Il a permis de suivre la progression vers les effets visés tout au long du plan et a fait l'objet de redditions de compte plus fréquentes auprès des diverses instances du cégep. Là aussi, les résultats observés sont très positifs.

À cet effet, le tableau de bord est déposé à titre de bilan sommaire du Plan stratégique 2020-2022 pour informer les membres du conseil d'administration. Cette première étape d'appréciation sera suivie de l'adoption du rapport final, prévue à la séance du conseil d'administration de février 2023.

Pour mener à terme la rédaction du bilan, il est à noter que des groupes de consultation internes ont été rencontrés cet automne (Comité du Plan institutionnel de la réussite éducative, comité de gestion et comité consultatif du Plan stratégique élargi). Sous la forme d'ateliers et de plénières, les membres de ces comités ont réalisé un exercice d'autocritique du plan. Les commentaires et suggestions recueillis ont ensuite permis de finaliser et d'ajuster le tableau de bord. D'autres consultations sont également prévues à l'hiver pour finaliser le rapport (instances syndicales et journée institutionnelle réunissant l'ensemble des employés). Les conclusions du bilan serviront à alimenter les travaux en cours entourant le prochain Plan stratégique 2023-2028.

Le bilan, sous forme de PowerPoint, est présenté aux membres pour information par M. Rémillard et Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. M. Rémillard salue, d'entrée de jeu, la collaboration de l'ensemble des directions, services et départements d'enseignement.

#### 8 Plan stratégique 2023-2028

Dans le cadre des travaux entourant le Plan stratégique 2023-2028, les membres du conseil d'administration, en collaboration avec la consultante Marie-Claude Larrivée, sont invités à participer à un exercice de réflexion stratégique portant sur l'identification des forces, faiblesses, menaces et opportunités (FFOM), sur la mission du Cégep et sur les enjeux stratégiques. Les discussions et conclusions de cet exercice sont rédigées dans un document qui servira à nourrir les réflexions stratégiques.

#### 9 Adoption du Rapport annuel 2021-2022

En vertu de l'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Cégep doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, transmettre au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit notamment faire état des activités en lien avec le Plan stratégique. D'autres éléments obligatoires sont spécifiés par le ministère et ont été inclus dans le rapport 2021-2022.

Le ministère a mis en place un système électronique afin d'effectuer la reddition de comptes en lien avec les éléments obligatoires. Le document qui vous sera présenté est le résultat de l'entrée des données dans ce système, incluant les pièces jointes le cas échéant. Ce document est déposé aux membres.

Par ailleurs, le Cégep produit également une version pour diffusion publique qui fait l'objet d'un montage graphique. Cette version contient tous les éléments obligatoires,

mais inclut également d'autres informations pertinentes permettant le rayonnement du Cégep. Cette version est également déposée aux membres pour information. Il est proposé par M. Vincent Veilleux et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-623.9

D'ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP POUR  
l'année 2021-2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 5 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- Cinq étudiants à l'automne 2022;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 15 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- Deux étudiants à l'automne 2021;
- Quatre étudiants à l'hiver 2022;
- Cinq étudiants à l'été 2022;
- Quatre étudiants à l'automne 2022;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par Mme Laurence Demers et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-623.10

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA  
directrice des études à apposer leur signature sur les  
attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des  
étudiants finissants. Les noms figurent dans le document  
« Liste des étudiants sanctionnés par programme » du  
29 novembre 2022, à la Direction des études ainsi qu'à la  
Direction des affaires corporatives, du développement  
institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 15 étudiants finissants dont les noms figurent dans le lot suivant : VL2022111801

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI QU'À la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante

La Direction des affaires étudiantes, par l'entremise de M. Éric Tessier, directeur, ainsi que Guillaume Paul-Limoges, conseiller en services adaptés – psychosocial, soumettent un projet de Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante. Ce projet de politique s'inscrit dans l'objectif institutionnel de mettre en place les conditions gagnantes pour le maintien et le développement d'une santé mentale positive pour nos étudiant(e)s. Cette politique met en lumière la contribution attendue de tous les membres de notre communauté collégiale pour que notre Cégep soit un milieu de vie accueillant, sécuritaire et générateur d'une santé mentale positive. Elle s'inscrit aussi dans les travaux du ministère de l'Enseignement supérieur.

En effet, le ministère a proposé deux plans d'action, dont un sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME) et l'autre pour la réussite en enseignement supérieur (PARES). Ces deux plans d'action se complètent et ont pour objectif commun de mettre en place des conditions gagnantes pour une santé mentale positive en enseignement supérieur. L'adoption d'une politique est aussi une attente du ministère et se traduit par la mesure 2.1 du PASME qui est de soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans l'adoption d'une politique institutionnelle en matière de santé mentale avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au-delà d'une commande ministérielle, l'adoption d'une telle politique place la question de la santé mentale au cœur de nos préoccupations institutionnelles et doit guider nos processus de décision afin que ceux-ci soient générateurs d'une santé mentale positive. La question de la santé mentale était déjà d'actualité avant la pandémie de 2020. Celle-ci n'a fait qu'exacerber la situation de nos étudiant(e)s. Le ministère l'avait déjà compris, les enseignants en sont témoins dans leur classe depuis longtemps et notre équipe d'intervention côtoie quotidiennement des étudiants(e)s qui éprouvent des difficultés d'adaptation avec le stress, l'anxiété et la détresse psychologique.

Cette politique est le fruit d'un long processus de réflexion conduit par un comité élargi composé de 20 membres du personnel et d'étudiants issus de la communauté collégiale. Un total de 6 rencontres a été nécessaire entre septembre 2021 et novembre 2022 pour aboutir à cette politique et au plan d'action qui la supporte. De plus, elle a été soumise à une consultation dans toutes les instances entre le 9 et le 24 novembre 2022.

En somme, la principale cible de cette politique est de fédérer toutes les forces en place pour que notre cégep soit accueillant, bienveillant et inclusif. Nous faisons le pari que la santé mentale positive est une condition nécessaire à la réussite éducative. Finalement, un étudiant qui sortira du Cégep de Valleyfield doit avoir vécu

son passage comme une expérience positive et constructive de son identité qui vont bien au-delà d'une victoire ou d'un diplôme.

En conclusion, M. Tessier mentionne que les défis entourant la santé mentale sont encore présents pour certain(e)s de nos étudiantes et étudiants. Le contexte de la pandémie a amené plusieurs contraintes : défis d'adaptation, anxiété, etc.

Les membres discutent des enjeux entourant les problématiques de santé mentale. Mme Suzie Vrandrick salue les 4 axes proposés, notamment celui de la sensibilisation, pour normaliser les moments de vulnérabilité.

M. Besner conclut en saluant les objectifs et la vision élargis de la démarche. La responsabilité de cette politique doit aussi être partagée dans l'ensemble de la communauté.

Considérant que cette politique est le fruit d'une longue réflexion à laquelle a participé un comité consultatif représentant la communauté collégiale;

Considérant qu'elle a été soumise à une période de consultation auprès des instances;

Considérant qu'elle est une mesure du plan d'action en santé mentale étudiante provenant du ministère de l'Enseignement supérieur;

Considérant son caractère fédératif des forces en place pour installer les conditions gagnantes pour une santé mentale positive;

Considérant qu'elle est soutenue par un comité d'action local responsable de l'application du plan d'action local;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte  
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-623.11

D'ADOPTER LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE EN  
matière de santé mentale étudiante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12 Règlement sur les droits de toute autre nature exigibles des étudiants**

La Direction des affaires étudiantes soumet aux membres du conseil d'administration le projet de révision à la hausse des droits de toute autre nature pour l'année 2023-2024 dans le but de couvrir l'augmentation de l'indice des prix à la consommation qui se répercute de manière très importante dans le budget de nos activités parascolaires autant dans les trois campus que pour les activités d'accueil à la formation continue.

L'augmentation proposée est de 1,75 \$ par cours passant ainsi de 21 \$ à 22,75 \$ par cours sans excéder 91 \$ par session (pour un étudiant à temps plein), et ce, à compter de la session d'automne 2023. Cette augmentation permettrait à la DAÉ de mieux supporter ses activités parascolaires de même que les activités d'accueil dans nos 3 campus et celles de la formation continue. En ce qui a trait aux activités parascolaires, cette augmentation aiderait notamment à combler les frais supplémentaires liés à l'embauche et à la rétention de nos instructeurs, des frais de ligues, d'arbitrage, de transport et d'équipements nécessaires à la pratique de nos activités. En ce qui a trait aux salaires des entraîneurs, ils ont augmenté au cours des 3 dernières années. Une autre augmentation est à prévoir dans la prochaine

convention collective prévue en 2023. Quant aux frais d'adhésion au Réseau des sports étudiants du Québec (RSEQ), ils sont passés en 2019-2020 de 27 478 \$ à 31 794 \$ 2021-2022 et on s'attend à une autre hausse pour 2022-2023. Le coût des équipements et ceux des services de physiothérapie, par exemple, ont également augmenté.

En somme, les activités sportives exigent des dépenses obligatoires supplémentaires alors que nos revenus actuels ne sont plus suffisants pour les couvrir. Enfin, le transport des étudiants vers les sites de compétition ou de pratiques des arts est devenu un enjeu budgétaire majeur depuis deux ans. Le prix de l'essence à la hausse se répercute immédiatement dans le budget des deux dernières années. L'ensemble des frais exigés pour soutenir nos activités a pour effet de mettre une pression sur le budget de toutes nos activités, ce qui nous oblige à augmenter nos revenus ou à ralentir notre développement.

L'intégration des campus de Saint-Constant et de Vaudreuil-Dorion a pour effet de tripler nos activités d'accueil et de vie de milieu. Le nombre d'étudiants pour chacun de ces sites ne permet cependant pas d'amasser les sommes suffisantes pour déployer une offre de service intéressante. Des 84 \$ actuels facturés aux étudiants, un montant de 1,25 \$ est utilisé pour financer l'ensemble des activités d'accueil. Historiquement, ce montant était utilisé seulement pour l'organisation de l'accueil au campus de Valleyfield. Or, il doit désormais prendre en compte les deux autres campus et les nombreux accueils de la Formation continue (FC). Quant à la vie de milieu de Saint-Constant, on aimerait la développer de manière plus soutenue, mais les sommes actuellement disponibles ne permettent pas d'envisager un développement soutenu. Un nouveau projet de distribution des frais inclurait donc des sommes destinées à la FC et aux campus de Saint-Constant et de Vaudreuil-Dorion. De plus, en collaboration avec les services administratifs, nous prévoyons modifier cette distribution qui prévalait avant 2012 dans le but d'actualiser ces revenus en fonction du régime financier des cégeps qui a bien changé depuis 2019.

En considérant ces justificatifs, nous proposons d'augmenter les frais de toute autre nature de 1,75 \$ par cours pour un maximum de 7 \$ par session, qui se situe en dessous de l'indice des prix à la consommation cumulé au cours des quatre dernières années qui se chiffrerait à 10 \$ et sous la médiane des frais facturés par les autres cégeps soit 364 \$. En effet, si on inclut l'augmentation prévue en 2023, nous serions encore sous la médiane des frais exigés par les autres cégeps, soit au 27<sup>e</sup> rang sur 55 cégeps et constituantes.

L'association étudiante a été consultée à propos de notre intention de hausser les droits de toute autre nature et des raisons expliquant cette décision du 15 au 23 novembre dernier.

Le Règlement sur les droits de toute autre nature modifié pour intégrer cette hausse des droits est déposé aux membres.

En conclusion, il est précisé que l'association étudiante, consultée au préalable, s'est dite favorable aux modifications proposées.

Considérant l'importance que le Cégep accorde aux activités parascolaires dans son développement stratégique;

Considérant l'augmentation générale des frais entourant la gestion des équipes sportives;



**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD**  
**Conseil d'administration**

A-623 page 9

Considérant l'importance de mettre en place des actions au campus de Saint-Constant et à la Direction de la formation continue;

Considérant que le Cégep n'a pas augmenté les droits de toute autre nature depuis l'automne 2020;

Considérant que, malgré l'augmentation proposée, le montant annuel correspondant aux droits de toute autre nature du Cégep de Valleyfield se situerait sous la médiane du réseau collégial;

Considérant l'augmentation des coûts de système;

Considérant que cette augmentation est en dessous de l'inflation;

Considérant que l'Association étudiante a été consultée du projet de hausser les droits de toute autre nature et des raisons motivant cette décision;

Il est proposé par M Jean-Claude Lecompte  
et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-623.12

D'AUTORISER LA HAUSSE DES DROITS DE TOUTE  
autre nature universel de 1,75 \$ par cours passant ainsi de  
21 \$ à 22,75 \$ par cours sans excéder 91 \$ par session  
(pour un étudiant à temps plein), et ce, à compter de la  
session d'automne 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Éric Besner quitte la séance pour les discussions entourant le prochain point.

13 Renouvellement du mandat du membre représentant des diplômés secteur préuniversitaire

Le mandat de monsieur Éric Besner, représentant des diplômés secteur préuniversitaire, venait à échéance le 27 novembre 2022.

Conformément au Règlement numéro 1 portant sur la régie interne, le conseil d'administration est responsable de la nomination des membres représentant les diplômés. Leur mandat est d'une durée de trois ans et peut être renouvelé une fois consécutivement.

Si le conseil choisit de renouveler le mandat d'un membre issu des diplômés, il procède par simple résolution, après avoir obtenu l'accord de la personne concernée.

Monsieur Besner a signifié son intérêt à renouveler son mandat.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-623.13

DE RENOUVELER LE MANDAT DE MONSIEUR ÉRIC  
Besner à titre de membre issu des titulaires d'un DEC  
secteur préuniversitaire, pour une durée de 3 ans se  
terminant le 27 novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Éric Besner reprend sa place de président.

14 Points d'informations...

14.1 du Président

M. Besner salue la belle réussite de la dernière édition du Vins et causerie organisée par l'équipe de la Fondation du Cégep de Valleyfield.

14.2 de la Direction générale

14.2.1 Suivis divers

M. Rémillard rappelle que la semaine dernière en était une consacrée aux professionnelles et professionnels du réseau collégial, sous forme de 3 pauses café. Il rappelle également que les membres du CA sont invités à la prochaine édition locale de Cégep en spectacle qui se tiendra au Café chez Rose.

14.2.2 Plan stratégique 2022-2025 – AECV

M. Rémillard invite les membres à consulter le plan stratégique de l'association étudiante. Il salue la démarche, une première dans l'histoire récente du Cégep.

14.2.3 Revue de presse

Les membres sont invités à consulter la dernière revue de presse du Cégep de Valleyfield.

14.3 de la Direction des études

Mme Bélair précise que plusieurs sommes importantes d'une valeur totale d'environ 105 000 \$ ont été remises en lien avec les bourses Perspectives dans plusieurs programmes d'études, dont Techniques d'éducation à l'enfance, Technologie du Génie électrique, etc.

15 Date et heure de la prochaine assemblée : 7 février 2023

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 7 février à 18 h 30 en présentiel. M. Besner rappelle également que le souper de Noël se tiendra le 19 janvier 2023. Les confirmations sont attendues au plus tard le 12 décembre.

16 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
et appuyé par Mme Francine Bélair

**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD**  
**Conseil d'administration**

---

A-623 page 11

---

Éric Besner  
Président de l'assemblée

---

Geneviève Boileau  
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd  
PV CA623